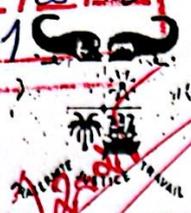


BZS-MK
Arrivée le 08/05/25
Sous N° 0411



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DE L'ALIBORI
COMMUNE DE MALANVILLE
Mairie de MALANVILLE
BP : 51 Malanville Email : mairie.malanville@gmail.com



N°58/0603 /MCM/SE/DDLP/PF-Santé/SA

Malanville, le 28 avril 2025

COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la commune de Malanville communique

Il m'a été rendu compte que depuis quelques temps, certaines femmes enceintes s'adonnent à la mauvaise habitude d'accoucher à domicile sans aucune disposition légale et hospitalière. Ces genres de comportements deviennent récurrents et constituent la source de grandes mortalités néo-natales et maternelles dans la Commune de Malanville.

Je voudrais par ce canal attirer l'attention de toute la Communauté de Malanville en général et des femmes enceintes en particulier sur leur obligation légale de se faire consulter par les services compétents, d'une part, et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accoucher dans l'un des Centres de Santé de la Commune, d'autre part.

Pour remédier aux conséquences graves enregistrées ces dernières années, il est formellement interdit sur toute l'étendue du territoire de la Commune, d'accoucher à domicile.

Les prescriptions du présent communiqué s'imposent à toute la population de la Commune de Malanville. En conséquence, tout contrevenant aux prescriptions du présent communiqué, subira la rigueur des textes et payera une amende allant de 50.000 F CFA à 100.000 F CFA.

Les Chefs d'Arrondissement, les Responsables des Centres de Santé Publics et privés de la Commune, les Chefs de Village ou quartiers de ville et les Organisations Non Gouvernementales intervenant dans le domaine de la santé, sont instruits aux fins d'informer, d'éduquer et de communiquer avec toutes les communautés pour un changement de comportement.

En tout état de cause, la Police Républicaine est instruite pour veiller au respect strict des mesures ainsi prises aux fins de mettre définitivement fin aux accouchements à domicile.


Le Maire
HER. GUIDAMI GADO

NB : A diffuser chaque jour dans toutes les langues.